



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA SOLOGNE DES RIVIÈRES**



**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 18 JANVIER 2018**

Le 18 janvier deux mille dix-huit, à 17H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Georges WAQUET, à Salbris (41300), après convocation légale adressée le 12 janvier, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

Étaient présents : 16

LA FERTE IMBAULT : Madame Isabelle GASSELIN, Monsieur Pascal COLART, délégué titulaire,

MARCILLY-EN-GAULT :

ORÇAY : Madame Michelle MOREAU, déléguée titulaire,

PIERREFITTE-SUR-SAULDRE : Monsieur Michel CHAUVIN, délégué titulaire,

SALBRIS : Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame Emmanuelle ROEKENS (17h35), Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Monsieur Jean-Yves THÉMIOT, Madame Marie-Lise CARATY, Madame Christine LALLOIS, Monsieur Stéphane DOUADY, délégués titulaires,

SELLES-SAINT-DENIS : Monsieur Pierre MAURICE, Monsieur Max BURON, délégués titulaires,

SOUESMES :, Madame Maryse SENE, déléguée titulaire,

THEILLAY : Monsieur Claude LELAÏT, délégué titulaire,

Absents excusés et Pouvoirs : 4

Madame Françoise VANDEMAELE, pouvoir à Monsieur PAVY

Monsieur Jacques LAURE, pouvoir à Monsieur CHAUVIN

Madame Corinne PÉNICAUD, pouvoir à Monsieur MAURICE

Monsieur Jean-Michel DÉZÉLU, pouvoir à Madame SENE

Absents sans pouvoirs : 7

Madame Agnès THIBAUT

Madame Marie-Laure CHOLLET

Madame Stéphanie DARDEAU

Monsieur Jean CHICAULT

Monsieur Philippe DEBRÉ

Monsieur Gérard CHOPIN

Mauricette ROQUE

Secrétaire de séance : Monsieur René POUJADE

Mesdames SCIOU, BESSÉ et monsieur BRUNET, fonctionnaires territoriaux assistent à la séance.

1- DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur René POUJADE est désigné comme secrétaire de séance.

Administration générale

2- APPROBATION DE LA DÉCLARATION DE PROJET METTANT EN COMPATIBILITÉ LE PLU DE SELLES-SAINT-DENIS POUR L'INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Vu le code de l'urbanisme en vigueur, et notamment ses articles L153-54 à L153-59 et R153-15 à R153-17,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 13 octobre 2009 approuvant le P.L.U modifié de la commune de Selles-Saint-Denis,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2016 déclarant le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque d'intérêt général,

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-09-002 en date du 09 octobre 2017 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol et la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Selles-Saint-Denis,

Vu l'avis défavorable de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturelles, Agricoles et Forestiers du 07 février 2017,

Vu l'absence d'avis contraire de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Centre-Val de Loire,

Vu l'examen conjoint du projet avec les personnes publiques associées du 09 octobre 2017,

Vu l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique,

Il est rappelé que le projet porté par la société PHOTOSOL permet de réaliser un double résultat ; une valorisation d'un espace stérile et la participation aux objectifs du grenelle de l'environnement sans consommation foncière concurrentielle.

Monsieur le Président précise les motifs et considérations qui justifient le caractère général du projet.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil Communautaire de se prononcer sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet sur la commune de Selles-Saint-Denis et d'approuver la procédure de déclaration de projet qui met en compatibilité l'installation d'une centrale photovoltaïque avec le PLU de Selles-Saint-Denis.



Monsieur MAURICE demande de procéder au changement de la mention « Monsieur Olivier GRANGE » par « Monsieur Olivier FOURMONT » à la page 11 du rapport du commissaire enquêteur.

Madame GASSELIN rappelle qu'elle est à l'initiative de ce projet et qu'elle se réjouit de son aboutissement. Cela marque le bon fonctionnement de la CCSR.

Elle précise qu'elle évoquera au Conseil Départemental la recommandation du Commissaire Enquêteur pour l'établissement d'un cahier des charges départemental.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

3- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MAURICE tient à ajouter que dans la poursuite des échanges avec la société PHOTOSOL, il existe des façons d'entretenir des surfaces enherbées, à moindre frais et de façon naturelle, notamment par des herbivores comme les moutons.

Monsieur THÉMIOT souhaite savoir quelles sont les échéances suivantes dans ce dossier. Monsieur le Président répond que les prochaines étapes sont le dépôt du permis de construire puis la présentation devant la Commission de Régulation des Énergies néanmoins le calendrier n'a pas encore été défini.

Monsieur MAURICE précise que l'obstacle le plus important était cette étape de modification du PLU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le Secrétaire,

René POUJADE

Le Président,

Olivier PAVY